

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 avril 2018

Présents : Madame Joëlle RENOUD, Maire, M. CHARDIGNY Jean-Pierre, M. CHARVET Thierry, M. GOYON René, Mme GREMY Annick, Mme GUILLET Maryse, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, M. MARTIN Olivier, Mme MEROT Fabienne, M. MINGRET Bruno, M. MOLEY Bernard, M. NAVORET Daniel, Mme NUGUET Agnès, Mme THILLET Alexandra
Excusées : Mme FRISE Nathalie, Mme HOUILLIER Claire, Mme SOMMIER Clotilde, Mme VILLARD Marie-Claire

A été élue secrétaire de séance : Mme GREMY Annick

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 MARS 2018 :

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2018.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter à l'ordre du jour dans le paragraphe « 3 – Choix des entreprises », le point « Extension de la mission d'AXIS Conseil pour l'aménagement de la rue du stade ».

Le Conseil Municipal **APPROUVE** cet ajout à l'ordre du jour.

2 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 :

Deux modifications doivent être apportées aux budgets prévisionnels 2018.

Budget principal :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : compte : 2031/ opération 303 (étude aménagement rue du Stade) : 756 €
compte : 2151/ opération 303 (travaux rue du Stade) : - 756 €

Budget assainissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : compte 21756 : guide panier dégrilleur poste de relevage La Laiterie : 604 €

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses : compte 61528 (entretien et autres réparations) : - 604 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la décision modificative n°1.

3 – CHOIX DES ENTREPRISES :

3.1 – RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ANCIEN LOCAL TECHNIQUE :

Deux entreprises ont été consultées pour rénover la toiture de l'ancien local technique.

Le conseil municipal retient la solution proposée par l'entreprise Pascal RABUEL de Biziat dont le montant s'élève à 6 737,69 € TTC.

3.2 – INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CAVURNES :

Deux entreprises ont été consultées pour l'installation de deux nouveaux cavurnes, identiques aux existants qui ne sont plus disponibles.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le devis de l'entreprise CARRARA d'un montant de 1 212 € TTC pour l'installation de nouveaux cavurnes.

3.3 – EXTENSION DE LA MISSION D'AXIS CONSEIL POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU STADE:

Le cabinet AXIS Conseil en charge de l'étude de l'aménagement de la rue du Stade a été sollicité pour prendre en charge deux nouvelles missions :

- l'établissement des documents d'arpentage, pour lequel le devis s'élève à 4 938 € TTC ;
- la réalisation des actes administratifs et démarches pour publication au Service de la Publicité Foncière, pour laquelle le devis s'élève à 13 968 € TTC.

Les démarches à charge de la commune seraient grandement allégées et il ne serait pas nécessaire de passer devant notaire pour l'acquisition de toutes ces parcelles de petite surface.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** ces deux devis de l'entreprise AXIS Conseil .

4. ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À L'AUTORISATION D'EXPLOITER UN STOCKAGE DE SOLIDES INFLAMMABLES SUR LA COMMUNE DE MÂCON PAR LA SOCIÉTÉ TEKNA :

Mme le Maire rappelle le projet de la société TEKNA concernant la mise en place d'une unité de production de poudres sphériques micrométriques d'alliages de titane et d'aluminium sur le site de la Cité de l'Entreprise à Mâcon. Chacun des membres du conseil municipal a pu prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique.

Toutes les instances règlementaires ont donné leur accord, ainsi que le Préfet de Saône-et-Loire et le Maire de la Ville de Mâcon.

Le Conseil Municipal **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la mise en place de cette unité de production de poudres sphériques micrométriques d'alliages de titane et d'aluminium sur le site de la Cité de l'Entreprise à Mâcon par la société TEKNA.

5 – RENOUELEMENT ADHÉSION FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif géré par le Département permettant l'accès (ou le maintien) au logement des personnes défavorisées.

En 2017, sur le territoire de la Communauté de Communes de la Veyle, 89 aides aux logements ont été attribuées ainsi qu'11 aides pour le règlement des factures d'eau et 19 pour le règlement des impayés d'énergie.

Le montant de la cotisation s'élève à 0,30 € par habitant, soit 582,30 € pour la commune de Grièges.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion au Fonds de Solidarité Logement pour un montant de 582,30 €.

6 – TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES :

Les jurés d'Assises pour l'année 2019 doivent être désignés avant le 30 juin 2018. Ils sont tirés au sort parmi les personnes inscrites sur les listes électorales et nées avant le 1^{er} janvier 1997 et après le 1^{er} janvier 1949. Pour la commune de Grièges, un juré doit être proposé soit un nombre triple de noms à tirer au sort. Les trois électeurs retenus seront prévenus pour courrier de la Mairie.

7 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES :

7.1 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SIEA :

M. Bernard MOLEY rapporte que lors de l'assemblée générale du SIEA les difficultés de financement des travaux de déploiement de la fibre optique ont été évoquées. L'objectif du SIEA est de raccorder 67 communes en 2018 et d'atteindre 287 000 prises raccordées en 2021 (pour 31 400 prises raccordées à ce jour).

Le lancement de l'outil cartographique X'map, en remplacement de SIMAP, a été annoncé pour le 30 avril. Des formations seront proposées aux utilisateurs.

7.2 – COMMISSION CULTURE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

M. Bernard MOLEY dévoile le programme des manifestations 2018 organisées par la commission culture de la Communauté de Communes de la Veyle :

- les 29, 30 juin et 1^{er} juillet : festival Festi'Veyle au Domaine des Planons ;
- le 21 juillet : Cuivres en Dombes au château de Béost à Vonnas ;
- les 3, 5 et 7 août : Jazz en Herbe (concerts gratuits) ;
- les 15 et 16 septembre : Journées Européennes du Patrimoine. La commission réfléchit pour élargir l'offre des visites proposées dans le canton ;
- le 7 octobre : Salon du Livre Gourmand à Vonnas, avec marché paysan, visites guidées des lieux de production, expositions et démonstrations de chefs cuisiniers ;

8 – QUESTIONS DIVERSES :

- Avant d'entreprendre la rénovation de la fresque de la bibliothèque, il est nécessaire de refaire l'enduit du soubassement du mur. Un devis a été demandé à l'entreprise CARRON de Saint-Didier-sur-Chalaronne. Il s'élève à 3 404,70 € T.T.C.
Le Conseil Municipal **APPROUVE** le devis de l'entreprise CARRON.
- Un banc, identique à ceux disposés dans le parc de mairie, sera installé au carrefour du Carron. Le coût annoncé par la Société ALTRAD s'élève à 457.20 € T.T.C l'unité. Dans l'hypothèse de l'acquisition d'un banc supplémentaire, ce coût unitaire serait diminué.
- L'entreprise Jacobberger va intervenir à la salle polyvalente pour améliorer l'éclairage extérieur de l'escalier d'accès aux salles de l'étage. Le montant des travaux s'élève à 348,96 € TTC.
- La route des 4 arches sera refaite par l'entreprise EUROVIA. Le coût des travaux s'élève à 132 816 € T.T.C. Il comprend la réalisation d'un enrobé à la sortie de la carrière pour augmenter la durée de vie du revêtement. Les travaux réalisés sur la voirie par cette entreprise en 2017 seront repris.
- Le parcours sportif des pompiers aura lieu à Manziat le 21 avril. M. Jean-Pierre CHARDIGNY y représentera la commune.
- La cérémonie de remise des cartes électorales aux nouveaux électeurs s'est déroulée le 6 avril. Seuls 8 jeunes sur 21 se sont manifestés.
- Un parrainage républicain est à prévoir pour le 13 octobre 2018.
- Le prochain conseil communautaire se tiendra à Grièges le lundi 23 avril à 19h30.
- L'assemblée générale du Comité Départemental de Fleurissement se déroulera le 28 avril à 9h à Polliat.
- L'arrivée du docteur Pedro LUIS est confirmée pour le mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22h30.

A GRIEGES, le 20 avril 2018

Le Maire, Joëlle RENOUD

